Une solution santé mutualisée, pour quoi faire?

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi. en partenariat avec Actiom, association d'assurés et ses représentants locaux, le Conseil départemental a décidé de proposer des contrats de complémentaire santé à prix négociés, accessibles à tous ses habitants, et regroupés sous l'appellation Haute-Vienne santé.

Cette solution santé mutualisée s'inscrit dans l'opération "Mon département, ma santé".

Grâce à cette action, l'ambition du Département de la Haute-Vienne est de renforcer l'accès aux droits de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical.

Objectif: lutter contre le renoncement aux soins et favoriser le retour à une complémentaire santé de qualité, moins onéreuse.



Notre partenaire Actiom?

L'association Actiom "Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat" est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles. afin de négocier et obtenir de meilleures conditions d'adhésion et de couverture : garanties, options, tarifs, services & avantages, partenaires... Elle porte les opérations "Ma commune, ma santé" et "Mon département, ma santé". Son représentant local, le cabinet EOS conseils, est inscrit à l'Orias.

Le Département de la Haute-Vienne vous propose



La solution santé mutualisée pour tous

D'INFOS SUR www.haute-vienne.fr ou en appelant le

05 57 810 410

"Haute-Vienne santé" est partenaire de l'association Actiom pour l'opération "Mon département, ma santé"









 $\frac{1}{2}$ 8 niveaux de garantie







Des tarifs négociés





La solution santé mutualisée pour tous



Des rendez-vous sur l'ensemble du département au **05 57 810 410**

+ d'infos sur haute-vienne.fr

Pour aui?

- > Un particulier habitant le département (résidence principale ou secondaire) ;
- > Un commercant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé en Haute-Vienne (éligible en loi Madelin):
- > Membre de l'association Actiom (cotisation mensuelle de 1 €/mois).

Quelles couvertures?

DES OFFRES VARIÉES

- > Le choix entre 4 complémentaires santé partenaires et jusqu'à 8 niveaux de garanties ;
- > Des solutions pour **les actifs**, ouvertes iusqu'à 65 ans :
- > Des solutions pour **les seniors**, ouvertes à partir de 50 ans sans limite d'âge à la souscription :
- > Des solutions **personnalisées** (prestations modulables au sein d'une même famille. garanties obsèques, etc.);
- > Des contrats **responsables** intégrant le 100% santé :
- > **Nouveauté** : un contrat spécifique pour les résidents en Ehpad ou USLD.

DES TARIFS MUTUALISÉS*

- > Tarifs négociés :
- > Gratuité dès le troisième enfant.

DES AVANTAGES*

- Pas de sélection médicale :
- Prestations sans délai de carence :
- Assistance santé 24h/24h :
- Protection juridique santé;
- Télémédecine :
- Montre connectée offerte en cas de dépendance GIR3, GIR2 et GIR1;
- Remboursement de cotisation en cas d'hospitalisation de + de 7 jours :
- Bonus fidélité :
- Prise en charge des consultations de diététicien ou de nutritionniste.

Où se renseigner? Comment adhérer?



- Des rendez-vous à Limoges et en divers lieux du département :
- Des rendez-vous à domicile pour plus de confort ;
- Une souscription possible par téléphone en appelant le numéro ci-dessous.

> Informations et prises de rendez-vous :

(numéro dédié, prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

- Formules et garanties.
- · Conseil, souscription et suivi du contrat.
- Aide à l'utilisation des services et outils.

Des permanences sur l'ensemble du département

uniquement sur rendez-vous.

Les lieux de rendez-vous possibles sont situés au sein du réseau des Maisons du Département :

LIMOGES

Hôtel du Département 11 rue François Chénieux

AIXE-SUR-VIENNE

Maison du Département 10 avenue des Villas

AMBAZAC

Maison du Département 9 rue Chantegros

BELLAC

Maison du Département 32 rue Vincent Auriol

BESSINES-SUR-GARTEMPE

Maison du Département 6 bis avenue de la Libération

CHÂLUS

Maison du Département Place Salvador Allende

CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

Maison du Département 7 impasse des thuvas

EYMOUTIERS

Maison du Département 7 rue du Pré Thibaud

LE DORAT

Maison du Département 10 rue de la Croix Parot

NANTIAT

Maison du Département 56 avenue des pins

SAINT-GERMAIN-LES-BELLES

Maison du Département 17 rue du petit moulin

SAINT-JUNIEN

Maison du Département 2 rue Alfred de Musset

SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

Maison du Département 7 avenue Maryse Bastié

SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT Maison du Département

11 rue de Beaufort

SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES

Maison du Département 10 rue Ferdinand Menu

SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Maison du Département 47 boulevard de l'Hôtel de Ville











^{*} selon la formule choisie